



Syndicat
Intercommunal
d'Etudes
des Mobilités
Urbaines
Marne-la-Vallée

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
29 novembre 2022

Date de la séance :
06 décembre 2022

**Les membres en exercice
sont : 35
Quorum : 18
Membres représentés : 2
(Pouvoirs)
Total votants : 21**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°28/2022

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mil Vingt-deux, le 06 décembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents : -

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents : Mme BONNOT, Mme BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. DA SILVA, M. DJIGO, M. BOURDEAUX (Suppléant de Mme GENDRE), M. JAHIER, M. KOLOPP, M. SALVAGGIO, M. SITHISAK, M. VOURIOT

**VAL D'EUROPE
AGGLOMERATION**

Présents : M. ARNAUD, Mme CAPDEVILA, M. CHEVALIER L, M. BIGOT (Suppléant de M. GAILLARD), M. GARROUSTE, M. MARSAUD, M. MASSON, M. POUPART,

EXCUSES

M. AFFRE, M. AUVRELE, M. CHEVALIER D, Mme CHEVALLIER, Mme DUTARTRE, M. DUTREY, M. GAILLARD, Mme GALLET, Mme GBIORCZYK, M. LE RUDULIER, M. PITARI, M. POTTIER, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

M. POTTIER donne pouvoir à M. DA SILVA

Mme GBIORCZYK donne pouvoir à M. ARNAUD

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU SIEMU A L'ASSOCIATION AGIR TRANSPORT « LE TRANSPORT PUBLIC INDEPENDANT »

AGIR est une association créée en 1987 par des élus et des techniciens souhaitant mettre à disposition des collectivités territoriales une expertise opérationnelle. Les adhérents de l'association bénéficient de différents services permettant de répondre aux problématiques diverses auxquelles ils peuvent être confrontés.

AGIR met à la disposition de ses adhérents une plateforme d'experts : juridique, technique, exploitation, marketing, communication, finances, fiscalité, etc. Ils mettent leur expertise « métier » et leur pratique des réseaux au service des adhérents.

Entendu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines Marne-la-Vallée à AGIR Transport pour l'année 2023 pour un montant annuel de 8 000,00 € HT, soit 9 600,00 € TTC ;

AUTORISE le Président à signer au nom et pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines Marne-la-Vallée tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2023 ;

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président,

Sinclair VOURIOT

